

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 19/06/2025 CPTS PAYS D'ERSTEIN

Nom de l'association : CPTS DU PAYS D'ERSTEIN

Adresse du siège social : 1 rue des 11 COMMUNES 67230 BENFELD

Téléphone : 0673971480

E-mail : cpts.erstein.benfeld@gmail.com

Le 19/06/2025 à Erstein, les membres de l'association CPTS DU PAYS D'ERSTEIN se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sur convocation du Président Pascal MEYVAERT.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres en leur nom propre ou en tant que mandataire avec un pouvoir valable. Celle-ci est annexée au procès-verbal.

L'assemblée était présidée par Pascal MEYVAERT Président de l'association.
Il était assisté d'Amandine KALCK Secrétaire de l'association.

Plus du tiers des membres étaient présents ou représentés. L'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 8 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

L'ordre du jour AG :

- Rapport moral du Président
- Le rapport sur la situation financière
- Approbation des comptes de l'exercice clos
- Vote du Montant des adhésions
- Rapport d'activité
- Divers

Il a été fait lecture des différents rapports, rapport moral, rapports financiers, rapport d'activité.

A l'issue du débat, le Président a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour.

- **Rapport moral du Président**

L'assemblée générale adopte le rapport moral.

- **Approbation des comptes de l'exercice clos des années 2023 et 2024**

En raison de l'absence en 2023 d'un Commissaire aux comptes, le Président a annulé le vote des comptes de 2023 intervenu lors de l'Assemblée Générale du 6/6/2024, comme l'exigeait la législation. Il a ensuite procédé à un nouveau vote de ces comptes.

Approbation des comptes de l'exercice clos de l'année 2023

L'assemblée générale adopte les comptes de l'exercice 2023 à l'unanimité.

Approbation des comptes de l'exercice clos de l'année 2024

L'assemblée générale adopte les comptes de l'exercice clos à l'unanimité.

- **Vote du Montant des adhésions**

L'assemblée générale adopte le montant d'adhésion à 10€ à l'unanimité.

- **Rapport d'activité**

- **Divers**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président et le Secrétaire.

Président



A ERSTEIN, le 19/06/2025

Secrétaire

